

ÉTABLIR UN CONTRAT FONCIER DURABLE POUR PROTÉGER LES ESPACES NATURELS

Le PADD stipule qu'il est important de prendre en compte le besoin de protéger les espaces naturels et propose pour ce faire d'établir « un contrat foncier durable ».

Concernant les milieux remarquables reconnus

Les milieux naturels remarquables reconnus d'intérêt européen (réseau Natura 2000) sont concentrés dans la **vallée du Rhône** (ensemble d'îles) et le long de la **vallée de la Durance**. Ces deux grands espaces naturels constituent également une ressource en eau (présence de captage AEP) très importante ce qui augmente leur sensibilité environnementale.

Le **bassin des Sorgues** est un espace agricole et naturel très emblématique du territoire du SCoT. De par son fonctionnement hydraulique, il a d'ailleurs été repéré à l'échelle régionale.

Outre leur intérêt strictement écologique, ces espaces jouent un rôle primordial dans la prévention des risques d'inondation, d'où l'importance de ne pas perturber leur bon fonctionnement écologique.

D'autres sites naturels remarquables sont répartis sur l'ensemble du territoire. Le SCoT veillera à la protection de ces biotopes remarquables et reconnus. Néanmoins, ce patrimoine naturel bénéficiant de mesures de protection et de gestion n'est pas celui sur lequel pèse le plus grand risque de dégradation.

Concernant la nature « quotidienne »

Le danger est plus préoccupant en ce qui concerne le « **petit** » **patrimoine naturel** qui constitue le cadre de vie quotidien de la population. Cette nature « banale », qui englobe le bocage, les vergers, les espaces de respiration dans l'urbanisation, les coteaux et le réseau de canaux, participe à la biodiversité du territoire. Mais, située à proximité immédiate de l'urbanisation, elle disparaît au profit d'extensions urbaines. Or, cette nature peut être mieux préservée :

d'une part, en regroupant d'avantage l'urbanisation comme cela est proposé avec l'identification de secteurs privilégiés d'urbanisation ;
d'autre part, en intégrant cette nature dans les extensions urbaines, par exemple en conservant la trame bocagère, en mettant en valeur les abords des canaux, en conservant quelques arbres de vergers.

Ce principe rehaussera la qualité urbaine des quartiers et réintroduira de la biodiversité en ville.

Ce patrimoine naturel de proximité est largement composé par les espaces agricoles. Aussi, il convient d'encourager les agriculteurs à mettre en œuvre des mesures agro-environnementales.





Dans cet esprit, le département du Vaucluse souhaite promouvoir l'adaptation et la modernisation de l'agriculture, au travers notamment du plan végétal pour l'environnement, et mettre en place des actions de soutien aux investissements spécifiques permettant aux exploitants agricoles de mieux répondre aux exigences environnementales indispensables (accompagner le plan de réduction des risques liés aux pesticides, participer à la protection des eaux contre les nitrates à partir des sources agricoles, concourir au maintien de la biodiversité par l'aide à la mise en place de dispositifs végétalisés).

Concernant les continuités écologiques

L'ambition de maintenir et d'améliorer la biodiversité du territoire impose d'aller plus loin que le simple fait de protéger des îlots de nature. Or, l'urbanisation et notamment les infrastructures routières ont fractionné les habitats écologiques et ont favorisé l'étalement linéaire si bien qu'aujourd'hui les continuités vertes ne sont plus aussi évidentes.

Les élus du syndicat mixte ont opté pour des principes d'urbanisme (regroupement de l'urbanisation, arrêt de l'étalement linéaire le long des voiries) qui permettront de ne pas aggraver la situation.

Le défi à relever est donc de reconstituer, autant que possible, un maillage de ces espaces naturels de manière à composer une trame verte et bleue reliant à la fois les milieux naturels, agricoles et paysagers, et la nature urbaine (les espaces publics, les berges des canaux...).

L'objectif de cette trame verte et bleue est multiple :

- permettre les déplacements de la faune et de la flore entre les biotopes du territoire et les grands espaces naturels voisins ;
- aménager des continuités paysagères agréables qui rehausseront la qualité urbaine des communes et peuvent servir de support pour des cheminements doux sécurisés ;
- participer à la gestion et à la diminution des risques naturels.

L'omniprésence de l'eau sur le territoire fait que les composantes « vertes » et « bleues » sont particulièrement liées.

Le bassin de vie est en effet situé à la confluence de plusieurs cours d'eau dont les principaux sont le **Rhône** et la **Durance** (grands corridors aquatiques). Tous deux jouent le rôle de réceptacles des eaux, d'où l'enjeu d'assurer une gestion cohérente en amont de ces cours d'eau.

Le tracé de la trame verte et bleue s'appuiera sur les grands ensembles naturels, agricoles et paysagers. Il s'agit des coulées vertes du **Rhône** et de la **Durance**, de la terrasse de Châteauneuf-du-Pape, de la plaine agricole de Pujaut, du **bassin agricole des Sorgues**, des **collines gardoises** et des **foins de Montfavet**. En effet, le territoire du SCoT étant principalement agricole, il concentre peu d'espaces naturels à l'exception des **garrigues gardoises** à l'extrémité ouest du SCOT, des **Monts du Vaucluse** à l'extrémité est du périmètre et des **ripisylves** le long des cours d'eau.

Dans le cœur urbain, qui présente une grande continuité de l'urbanisation, il est important de maintenir les grands espaces de respiration que sont les **îles du Rhône**, la **vallée de la Durance**, les **foins de Montfavet**, le **site classé de Roberty** et d'organiser une trame verte et paysagère liant ces espaces en s'appuyant, entre autres, sur le réseau de canaux.

RECONSTITUTION ET UNE PÉRENNISATION DES TRAMES VERTE ET BLEUE

La préservation des espaces verts naturels mais aussi des milieux aquatiques et de leurs abords est, dans le contexte actuel, un enjeu essentiel. Le territoire du SCoT présente une grande richesse écologique qui doit être protégée et pour ce faire prise en compte dans tous les projets de développement et d'évolution. Cette richesse est essentiellement liée à l'omniprésence de l'eau. Une présence qui fait partie de l'identité du territoire, qui participe à l'ambiance paysagère et qui ne doit pas seulement être vécue comme un risque.

Comme pour tout territoire urbain, l'enjeu prioritaire est de reconstituer et de pérenniser les trames verte et bleu du territoire dans les espaces très urbanisés, là où les quelques éléments de respiration encore existants s'amenuisent. Ces trames devront s'appuyer principalement :

- sur des espaces agricoles et/ou paysagers qui jouent également un rôle écologique ;
- sur les tracés des rivières et les milieux humides qui leur sont associés ;
- sur les zones inondables ;
- sur le système d'irrigation des canaux.

La trame s'appuiera également sur les périmètres de protection des captages d'eau potable, la préservation de la ressource en eau passant également par la mise en œuvre de systèmes d'assainissement performants. À ce titre, la priorité dans les choix d'urbanisation future doit être donnée aux zones desservies par le réseau collectif.

Se donner les moyens d'une extension mesurée de l'urbanisation

-  Réinvestir les espaces urbains existants en priorité dans le cœur urbain
-  Principe d'enveloppe urbaine : secteur privilégié de l'urbanisation regroupant l'habitat et les quartiers mixtes
- Identifier les grandes zones d'activité spécialisées qui contiennent l'essentiel de l'activité productive en ZA :
 - Raphael Garcin pour l'agroalimentaire
 - Laudun pour la grande logistique trimodale

Conserver les grands équilibres agricoles, naturels et paysagers structurant la trame verte et bleue

-  Ensemble paysagers et/ou naturels structurants support d'une trame verte à préserver
-  Espaces naturels (boisements, garrigues sur des reliefs) à préserver
-  Reliefs (coteaux, falaises) à protéger
-  Espace agricoles à protéger

Protéger ou recomposer les trames vertes et bleues

-  Protéger ou recomposer une trame verte et bleue à l'échelle du grand territoire, se connectant aux grands ensembles naturels et paysagers
-  Créer une trame verte et bleue pour le cœur urbain notamment en s'appuyant sur les canaux

